

P R O C È S – V E R B A L
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CORPORATION
TENUE LE 31 MARS 2016

Étaient présents :

Monsieur Valentin Gava
Madame Danièle Bastien
Madame Louisa Defoy
Monsieur Jean Noiseux
Madame Ginette Boisvert
Frère Yvon Roy f.i.c.
Madame Jacqueline Couture
Madame Nicole Johnson
Madame Micheline Boucher Granger
Madame Nicole Trottier
Monsieur Gaston Dumas
Monsieur Pierre Hurteau
Monsieur Louis-Aimé Blouin
Madame Marielle Raymond
Maitre Paul Brunet
Madame Dominique Blanchard

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Maître Paul G. Brunet souhaite la bienvenue aux membres de la corporation et les invite à se présenter. Le président rappelle aux membres l'importance d'être présent à cette assemblée conformément aux termes du paragraphe 3, alinéa 1 des règlements généraux à savoir : Démocratiser le processus de participation des présidents des comités des usagers et de résidents en qualité de membres de la corporation pendant la durée de leur mandat au sein du comité.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum constaté, le président déclare l'assemblée ouverte à 15h.
Madame Dominique Blanchard agit à titre de secrétaire d'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ayant été transmis aux membres, le président demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Il est proposé par monsieur Louis-Aimé Blouin, appuyé de monsieur Gaston Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CORPORATION TENUE LE 26 MARS 2015

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la corporation tenue le 26 mars 2015 est adopté sur proposition de madame Micheline Boucher Granger appuyé par madame Nicole Trottier avec les modifications suivantes :

- Ajout aux présences de madame Marielle Raymond
- Correction au nom de madame Micheline Boucher Granger
- Correction au nom de Frère Yvon Roy f.i.c.

5. AFFAIRES DEMANDANT DÉCISION

a. Rapport du vérificateur et adoption des états financiers 2015

M. Pierre-Nicolas Rheault de la firme BFR, ayant procédé à la vérification comptable pour l'année 2015, est invité à présenter les états financiers. Tous les points sont révisés un à un et les membres en prennent connaissance.

M. Pierre-Nicolas Rheault énumère les sources de revenus et les dépenses du CPM et invite les membres présents à prendre connaissance des notes explicatives.

Il est proposé par madame Ginette Boisvert, appuyé de madame Louisa Defoy et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers tels que présentés.

b. Nomination d'un vérificateur externe

Il est proposé par monsieur Louis-Aimé Blouin, appuyée de monsieur Nicole Johnson et résolu à l'unanimité que la vérification pour l'exercice annuel 2015 des données comptables du CPM soit effectuée par la firme BFR s.e.n.c.l. représentée par M. Pierre Nicolas Rheault CA.

c. Rapport annuel 2014

Me Paul G. Brunet, procède à la présentation du rapport annuel 2015 du CPM.

Les membres questionnent l'impact des interventions médiatiques dans les hôpitaux. Me Brunet donne à titre d'exemple les propositions du CPM au projet de Loi 10 qui ont été adoptées.

Il est proposé par madame Nicole Trottier, appuyée de monsieur Gaston Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel 2015.

d. Plan d'action 2016

1. Le président présente le Plan stratégique qui a été développé au cours de l'année 2015 et du plan d'action 2016 qui en découle. Me Brunet clarifie les objectifs du volet Protection-Santé. Des discussions s'engagent sur les CUCI.

e. Modifications aux Règlements généraux

Madame Dominique Blanchard fait lecture de la résolution 1.

1. Résolution de modification aux Règlements généraux

Considérant que la Fédération des Comités des Usagers et des Résidents du Québec a suspendu ses activités

Considérant que la Fédération est l'initiative du Conseil pour la protection des malades

Il est proposé par monsieur Louis-Aimé Blouin et appuyé par madame Ginette Boisvert de modifier l'article 3.1.paragraphe 2

MEMBRES AFFILIÉS : Le président (e) dûment élu (e) au sein de tout comité d'usagers ou comité de résidents, en règle, formé conformément à la Loi sur la santé et les services sociaux et affilié à **la Fédération des Comités des Usagers et de Résidents du Québec qui est une initiative du Conseil pour la protection des malades**, est réputé sujet (te), aux conditions d'admission et aux dispositions du présent règlement, membre actif, pour la période durant laquelle il est demeuré (e) président (e). Le président (e) d'un comité des usagers ou d'un comité de résidents, en règle, qui ne peut être présent à l'Assemblée générale de la corporation peut déléguer un membre de son comité à cet effet.

par

MEMBRES AFFILIÉS : Le président (e) dûment élu (e) au sein de tout comité d'usagers ou comité de résidents, en règle, formé conformément à la Loi sur la santé et les services sociaux et affilié au Conseil pour la protection des malades, est réputé sujet (te), aux conditions d'admission et aux dispositions du présent règlement, membre actif, pour la période durant laquelle il est demeuré (e) président (e). Le président (e) d'un comité des usagers ou d'un comité de résidents, en règle, qui ne peut être présent à l'Assemblée générale de la corporation peut déléguer un membre de son comité à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Madame Dominique Blanchard fait lecture de la résolution 2.

2. Résolution de modification aux Règlements généraux

Considérant que le SACAIS termine son année financière le 31 mars de chaque année

Il est proposé par monsieur Louis-Aimé Blouin et secondé par monsieur Gaston Dumas de modifier l'article 31

31. ANNÉE FINANCIÈRE
L'exercice financier de la corporation se terminera le **31 décembre** de chaque année

par le **31 mars** de chaque année
Adopté à l'unanimité

f. Élection des administrateurs

La parole est donnée à madame Marielle Raymond, présidente du comité d'élection. Cette dernière explique qu'il y a 6 postes à combler.

Une lettre de dépôt de candidature, accompagnée d'un bulletin de mise en candidature a été transmise à tous les membres en règle. Les candidats dont le mandat arrive à échéance sont : monsieur Paul G. Brunet, madame Nicole Johnson, madame Nicole Trottier, madame Ginette Boisvert, monsieur Gaston Dumas.

- Madame Micheline Boucher-Granger, ici présente a transmis sa demande de candidature dûment complétée au comité d'élection ;
- monsieur Paul G. Brunet, madame Nicole Johnson, madame Nicole Trottier, madame Ginette Boisvert, monsieur Gaston Dumas souhaitent renouveler leur mandat. Les bulletins de mise en candidature ont été reçus par le comité d'élection.

Madame Marielle Raymond confirme que les 6 bulletins de mise en candidature ont été acceptés. Elle déclare donc élus par acclamation les 6 candidats et félicite les administrateurs réélus et l'administratrice élue et leur souhaite de nouveau la bienvenue.

6. VARIA

Aucun sujet n'est inscrit au point varia

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par monsieur Louis-Aimé Blouin appuyé de monsieur Gaston Dumas de lever l'assemblée à 16h20.



Paul G. Brunet, président d'assemblée